

Institut Supérieur de Rééducation Psychomotrice
Etablissement d'Enseignement Supérieur Libre
19 – 25 Rue Gallieni – CS 92 641
92 100 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex



PHOTO
Obligatoire

Fiche Inscription Examen écrit de passage de 1^{ère} en 2^{ème} année d'études de psychomotricité – ISRP Paris

Etudes préparatoires à l'obtention du diplôme d'Etat de Psychomotricien
Référence : Arrêté du 7 avril 1998, article 25 relatif aux dispenses de scolarité

Dates de l'examen à l'ISRP Paris : **du 17 au 19 juin 2019.**

Adresse : 19-25 rue Gallieni – CS 92 641 - 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex
Tél. : 01 58 17 18 50

Remarque importante : l'inscription ne deviendra effective qu'après dépôt et enregistrement auprès du service des articles 25 (Arrêté du 7 avril 1998) : 19-25 Rue Gallieni – CS 92 641 - 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex, **au moins un mois avant les dates d'examen**, d'un dossier conforme à l'annexe III de l'arrêté précité et détaillé dans l'arrêté du 24 décembre 1998 à savoir :

Nom de naissance :	Prénom :
Adresse :	
CP :	Ville :
☎ Tél :	☎ Portable :
Email :	
Date et lieu de naissance :	
Diplôme :	Année d'obtention :

(Fournir une photocopie certifiée du diplôme répondant aux exigences de l'article 25 de l'arrêté du 07/04/98).

Je, soussigné _____ certifie souhaiter être inscrit à l'examen de passage de 1^{ère} en 2^{ème} année d'études de psychomotricité à l'I.S.R.P. Paris qui aura lieu du 17 au 19 juin 2019.

Fait le _____

A _____

Signature de l'Etudiant



Nota : Il est demandé de **joindre à cette fiche d'inscription les pièces suivantes** :

- une photocopie de l'un des diplômes admis en dispense de scolarité aux termes de l'article 25 de l'arrêté du 7 avril 1998.
- Un chèque de 280€ de frais d'inscription et de gestion (non remboursables en cas d'empêchement ou de désistement)